

# La guerre en Éthiopie et la S.D.N.

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

En ce qui concerne les sanctions économiques, la résolution votée, considérant que les gouvernements responsables sont déclarés prêts à mettre en vigueur les mesures proposées pour le milieu de novembre ou à la date que pourra fixer le Comité de coordination, décide de fixer au 18 novembre la date d'entrée en vigueur de ces mesures.

Le projet invite tous les gouvernements membres de la société à prendre les dispositions nécessaires pour appliquer ces mesures d'une manière effective et intégrale sur tous leurs territoires à la date du 18 novembre.

Les gouvernements sont priés de bien vouloir porter à l'attention du Comité de coordination les mesures qu'ils ont prises pour l'application de la résolution.

M. de Vasconcellos donne ensuite la parole à M. Pierre Laval, président du Conseil, qui prononce la déclaration suivante :

## DECLARATION DE M. PIERRE LAVAL

« Au moment où le Comité de coordination vient de fixer la date d'entrée en vigueur de certaines mesures économiques, je veux rappeler que mon pays, ainsi que je l'ai maintes fois proclamé devant la S.D.N. après la signature du pacte, il se conformera aux prescriptions arrêtées en commun par les différents gouvernements les représentants.

« Nous avons tous — et je veux le souligner — le même intérêt à prendre une décision importante — un autre devoir à remplir, que l'esprit du pacte nous dicte : nous devons rechercher, le plus rapidement possible, un règlement satisfaisant de l'ensemble des questions françaises et du gouvernement britannique se sont trouvés d'accord pour que leur collaboration s'exerce également dans ce domaine.

« Ce devoir s'impose, d'une manière particulièrement impérieuse à la France qui, le 7 janvier, a signé un traité d'amitié avec l'Italie. Assurément, le gouvernement français ne pourra que continuer à poursuivre la recherche de tous les éléments qui pourraient servir de base à une négociation éventuelle. C'est ainsi que j'ai pris l'initiative d'envoies missions, sans pour jamais m'écarter de la position que j'ai donnée en forme définitive en dehors de la S.D.N. C'est seulement dans son cadre que des propositions peuvent être faites et des décisions prises.

« J'ai la certitude que la S.D.N., répondant à l'espoir de tous ceux qui, dans le monde, ont placé leur foi en elle, saura remplir sa plus haute et sa plus noble mission de paix. »

## INTERVENTION DE SIR SAMUEL HOARE

Sir Samuel Hoare succède à M. Laval et fait la déclaration suivante :

« Je désire dire en peu de mots et très simplement quelle est, à mon avis, la signification de la décision que nous prenons aujourd'hui. Le 18 novembre, toutes les expressions des différents membres de la S.D.N. qui participent aux sanctions contenues dans la proposition n° 3 cessent. D'ici au 18 novembre, un comité est institué pour examiner de près les progrès réalisés dans des domaines où il paraît désirable de recommander un traitement spécial. Mais, quelles que soient les dispositions prises par ce comité, la règle demeure invariablement que les sanctions observées par chacun d'entre nous.

« J'ajouterais seulement que c'est avec un grand regret que nous avons été forcés d'entreprendre cette action. Nous avons senti que nous étions dans une situation qui nous obligeait à défendre les principes du covenant et de la sécurité collective. Il n'y avait pas d'autre voie possible. Si la S.D.N. veut conserver son influence, l'action collective est indispensable.

« L'objet de notre action est d'écarter la durée de la guerre. Nous espérons et nous pensons que nous réussirons dans ce dessein. En tout cas, nous continuerons à rechercher et à utiliser tous les moyens honorables pour tous les intérêts.

« J'ai entendu avec une grande sympathie et avec un plein approbation les paroles prononcées par M. Laval. Il a exprimé avec exactitude ce qui est dans la pensée de tous. D'une part, comme membres loyaux de la Ligue, nous pensons qu'il est de notre devoir de remplir les tâches que nous impose le covenant. D'autre part, nous avons l'obligation non moins stricte d'amener un règlement du conflit rapide et aboutissant à un résultat concret, et cependant laissé la porte ouverte à toutes les initiatives en vue d'un règlement amiable du conflit. »

## LES ÉTHIopiENS évacueraient Harrar et la région de Makallé

Cette tactique aurait pour but d'attirer les Italiens loin de leurs bases

Rome, 2. — Les journaux italiens se font l'écho de la nouvelle selon laquelle les troupes du roi Séyoum et celles du ras Naïouba auraient reçu l'ordre, les premiers d'abandonner la région de Makallé, et les seconds, d'évacuer Harrar.

Cette tactique aurait pour but de faire éloigner les Italiens de leurs bases et de les attirer ensuite à fond dans les régions les plus accidentées du Gôdjam. C'est d'ailleurs, la tactique qui a été employée et suivie jusqu'à présent. Les troupes italiennes s'en sont parfaitement rendu compte, et la longue phase de préparation, qui a succédé à la première tentative, a été précisément le résultat de ne pas faire un pas en avant sans avoir organisé au préalable tous les services de l'arrière.

Cela ne signifie pas que la pénétration italienne soit arrêtée. Pendant que les colonnes se consolidaient sur les positions acquises des patrouilles, formées de troupes indigènes, se sont engagées les troupes italiennes dans les zones non occupées, provoquant et facilitant les mouvements de soumission de la part des habitants. Ceux-ci ont été armés à leur tour par les Italiens, qui en ont fait de véritables auxiliaires dans les opérations militaires à l'extrémité des deux axes.

Le d'adjudant Guza a été un précieux auxiliaire pour les Italiens dans cette œuvre de pénétration pacifique, et les négociations qu'il a menées auprès des chefs indigènes ont porté leurs fruits et semblent même devoir amener des déflections graves dans les rangs éthiopiens.

Le d'adjudant Guza, d'ailleurs, pris personnellement à la tête de ses troupes et n'a pas hésité à pousser très loin ses reconnaissances.

L'aviation a eu, de son côté, un rôle prépondérant dans la reconnaissance du terrain. C'est ainsi que les troupes régulières n'avaient plus qu'à couvrir et lorsque la zone a été définitivement soumise. Aussitôt après, les positions sont consolidées. On construit des routes, on installe les services de transmission, on organise le pays du point de vue administratif.

L'aviation italienne prend tous les caractères d'une occupation qui va être définitive. La progression se fait lentement, mais sûrement. Dans ces conditions, la tactique éthiopienne ne risque

## LES ÉTHIopiENS évacueraient Harrar et la région de Makallé

Cette tactique aurait pour but d'attirer les Italiens loin de leurs bases

Rome, 2. — On dément, dans les meilleurs renseignements, le bruit selon lequel le d'adjudant Guza aurait pénétré en Érythrée en passant le Sétif. On fait remarquer à ce sujet que les Italiens ont occupé les rives du fleuve dès le début des opérations, précisément afin d'éviter toute surprise dans ce secteur, et que la récente tentative faite par les Éthiopiens de traverser le fleuve a été repoussée et de graves pertes ont été infligées à l'adversaire.

## LES ÉTHIopiENS évacueraient Harrar et la région de Makallé

Cette tactique aurait pour but d'attirer les Italiens loin de leurs bases

Rome, 2. — On dément, dans les meilleurs renseignements, le bruit selon lequel le d'adjudant Guza aurait pénétré en Érythrée en passant le Sétif. On fait remarquer à ce sujet que les Italiens ont occupé les rives du fleuve dès le début des opérations, précisément afin d'éviter toute surprise dans ce secteur, et que la récente tentative faite par les Éthiopiens de traverser le fleuve a été repoussée et de graves pertes ont été infligées à l'adversaire.

## LES ÉTHIopiENS évacueraient Harrar et la région de Makallé

Cette tactique aurait pour but d'attirer les Italiens loin de leurs bases

Rome, 2. — On dément, dans les meilleurs renseignements, le bruit selon lequel le d'adjudant Guza aurait pénétré en Érythrée en passant le Sétif. On fait remarquer à ce sujet que les Italiens ont occupé les rives du fleuve dès le début des opérations, précisément afin d'éviter toute surprise dans ce secteur, et que la récente tentative faite par les Éthiopiens de traverser le fleuve a été repoussée et de graves pertes ont été infligées à l'adversaire.

# LE RECORD DE L'OFFICIEL

Le « Journal Officiel » contenant les 317 derniers décrets-lois a paru hier matin, avec deux jours de retard. Mais on s'accorde à reconnaître que, lorsqu'on saura qu'il a battu tous les records en matière de journal officiel.

Le numéro, daté du 31 octobre, comprend 323 pages, en 11 fascicules de 32 pages chacun. Il pèse le poids respectable de 700 grammes.

Il contient approximativement 90.200 lignes ce qui représente plus de 3.622.000 lettres.

Il a fallu 210 mètres de « filots » pour séparer les colonnes.

Quant à ces dernières, elles ont été au bout de quatre heures, leur longueur atteinte 315 mètres, soit plus que la hauteur de la Tour Eiffel et près de trois fois celle du beffroi de la cathédrale.

Un kilomètre, composé d'un moyen-mètre de 100 lignes à l'heure, aurait mis 903 heures, soit 112 journées de 8 heures et une de 7 heures, pour composer la matière de ce numéro.

Enfin, la surface représentée par le papier de chaque exemplaire dépasse 126 mètres carrés.

Et tout cela pour 60 centimes !!

# COUR D'APPEL DE DOUAI

## UN CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT D'HAUTMONT CONDAMNÉ A UN MOIS DE PRISON POUR DÉNONCIATION CALOMNIEUSE

### Il avait porté de graves accusations contre un brigadier de police

Une lettre dactylographiée renfermant des accusations très graves contre M. Jules Stoclet, brigadier de police à Hautmont, parvint le 12 juin 1934, au préfet du Nord.

Cette lettre, signée d'un honorable commerçant de la ville précisait que le brigadier incriminé se faisait servir, gratuitement des marchandises par les forains. D'autre part, chaque lundi, il passait, dans un café, à la place Saint-Pierre, pour toucher 50 fr. et une bouteille de vin, afin de fermer les yeux sur ce qui se déroulait dans le sous-sol.

Une enquête administrative fut ouverte et le brigadier Stoclet comparut devant le tribunal de discipline. Son innocence fut proclamée.

Le condamné a été libéré.

# LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN ANGLETERRE

## Elles marquent un recul assez sensible des travaillistes

Londres, 2. — Bien que les résultats des élections municipales ne soient que partiellement connus, ils traduisent cependant un recul assez net des travaillistes.

Ces derniers avaient, en effet, sur la base des statistiques de la matinée, gagné 61 sièges et en avaient perdu 74.

# UN CADAVRE LIGOTÉ DÉCOUVERT PRÈS D'ALGER

Alger, 2. — Un crime mystérieux vient d'être découvert près d'Alger.

Alors qu'il se promenait sur la plage d'Hussein-Dey, le docteur Salles découvrit sur le rivage, derrière la butte du champ de tir, le cadavre d'un Européen que la mer venait de rejeter.

Le corps avait les pieds et les poignets liés. À la tête on releva de profondes blessures, et il semblerait que la victime ait été assassinée à coup de matraque.

Un papier n'a permis d'identifier le cadavre.

Une enquête a été immédiatement ouverte. Mais, jusqu'ici, elle n'a donné aucun résultat.

# LA NOUVELLE TENTATIVE DE L'AVIATEUR MERMOZ

Casablanca, 2. — L'aviateur Mermoz est parti de Casablanca, à 7 h. 20, en direction de Dakar.

# AVEZ-VOUS LU NOTRE ALMANACH POUR 1936 ?

EN VENTE 1.75 PARTOUT

# Maladie contagieuse des bestiaux à Saint-Pol

La Cour a réformé un jugement du tribunal correctionnel de Saint-Pol, condamnant M. Théophile Pruvost, pour non déclaration de maladie contagieuse des bestiaux, à six mois de prison et 1.800 fr. de dommages-intérêts.

M. Pruvost a été acquitté par la Cour.

Lefebvre, voleur d'autos roubaisien, comparaitra devant les Assises du Nord

POUR VOIS SIMPLES LA COUR D'APPEL LE CONDAMNE A QUATRE ANS DE PRISON

Louis Lefebvre, poursuivi pour de nombreux vols de clôtures, vols d'autos, vols de bicyclettes, vols de fûts, etc., a été condamné, à Lille, à 3 ans de prison, 2 mois de la même peine, 100 fr. d'amende et à verser 5.000 fr. de provision aux parties civiles en attendant le résultat des expertises.

Cet individu opérait dans la région de Roubaix ; il cassait les glaces des vitrines de magasins, s'emparait des objets à sa portée, prenait la fuite.

A Roubaix, il détruisait ainsi les devantures d'une coopérative, d'un marchand de poisson, d'un café, etc. ; à Croix, il s'attaqua à une lingerie, à un bureau de tabac, où il vola des briquets ; à Tourcoing, ce fut une boucherie ; à Linselles, une épicerie ; à Lannoy, le dépôt des Docks du Nord ; à Mousaux, une autre boucherie, etc.

Après cette première série, sept autres vols lui sont également reprochés à Roubaix, Baisieux, Damphin-en-Pévèle, Tourcoing, Croix, etc.

Enfin, il y a les vols d'autos ; Lefebvre ne s'empara pas moins d'une douzaine de luxueuses voitures, dont celle de M. Toulemond.

Un de ces vols se termina même d'une façon tragique. Le malfaiteur, en état d'ivresse, tenait le volant d'un bras mal assuré lorsqu'il monta sur le trottoir, et fut précipité dans le canal. M. Christiane et Gailly, lui prit ensuite la fuite.

Par un arrêt très motivé, dont le lecteur ne prend pas moins de 20 minutes, la Cour se déclare incompétente au sujet des vols qualifiés.

Quant aux sept vols à la suite, ils ne paraissent pas suffisamment établis, le prévenu bénéficie du doute et il est acquitté de ce chef.

Par contre les vols d'autos sont prouvés, de même l'homicide involontaire et le délit de fuite. Le docteur Julien chargé d'examiner l'inculpé au point de vue mental, l'a déclaré entièrement responsable.

La Cour a condamné Lefebvre à 4 ans de prison la sanction de Lille et elle renvoie.

# LES ÉTHIopiENS évacueraient Harrar et la région de Makallé

Cette tactique aurait pour but d'attirer les Italiens loin de leurs bases

Rome, 2. — On dément, dans les meilleurs renseignements, le bruit selon lequel le d'adjudant Guza aurait pénétré en Érythrée en passant le Sétif. On fait remarquer à ce sujet que les Italiens ont occupé les rives du fleuve dès le début des opérations, précisément afin d'éviter toute surprise dans ce secteur, et que la récente tentative faite par les Éthiopiens de traverser le fleuve a été repoussée et de graves pertes ont été infligées à l'adversaire.

# LES ÉTHIopiENS évacueraient Harrar et la région de Makallé

Cette tactique aurait pour but d'attirer les Italiens loin de leurs bases

Rome, 2. — On dément, dans les meilleurs renseignements, le bruit selon lequel le d'adjudant Guza aurait pénétré en Érythrée en passant le Sétif. On fait remarquer à ce sujet que les Italiens ont occupé les rives du fleuve dès le début des opérations, précisément afin d'éviter toute surprise dans ce secteur, et que la récente tentative faite par les Éthiopiens de traverser le fleuve a été repoussée et de graves pertes ont été infligées à l'adversaire.

# LES ÉTHIopiENS évacueraient Harrar et la région de Makallé

Cette tactique aurait pour but d'attirer les Italiens loin de leurs bases

Rome, 2. — On dément, dans les meilleurs renseignements, le bruit selon lequel le d'adjudant Guza aurait pénétré en Érythrée en passant le Sétif. On fait remarquer à ce sujet que les Italiens ont occupé les rives du fleuve dès le début des opérations, précisément afin d'éviter toute surprise dans ce secteur, et que la récente tentative faite par les Éthiopiens de traverser le fleuve a été repoussée et de graves pertes ont été infligées à l'adversaire.

Cette tactique aurait pour but d'attirer les Italiens loin de leurs bases

Rome, 2. — On dément, dans les meilleurs renseignements, le bruit selon lequel le d'adjudant Guza aurait pénétré en Érythrée en passant le Sétif. On fait remarquer à ce sujet que les Italiens ont occupé les rives du fleuve dès le début des opérations, précisément afin d'éviter toute surprise dans ce secteur, et que la récente tentative faite par les Éthiopiens de traverser le fleuve a été repoussée et de graves pertes ont été infligées à l'adversaire.

# LES SALAIRES des mineurs belges augmentés de 2 1/2 %

Bruxelles, 2. — Par suite du renchérissement du prix de la vie en Belgique, le mouvement se dessine dans la population ouvrière, notamment parmi les mineurs, en vue d'un relèvement des salaires.

Le 31 octobre, le Comité exécutif de la Centrale des Mineurs a demandé au ministre du Travail :

1° L'augmentation dans les salaires de base de l'augmentation de 2 1/2 % appliquée au début de juin en vertu de l'accord intervenu en mai dernier.

2° Une augmentation de 5 % découlant de l'application de la convention sur les salaires basée sur le mouvement de l'index.

Le Journal socialiste « Le Peuple » a publié hier un manifeste de la Centrale des Mineurs annonçant des pourparlers pour aujourd'hui, laissant prévoir une grève si les mineurs n'obtiennent satisfaction et convoquant un congrès national pour dimanche afin de prendre une décision en ce regard.

Mais ce matin la Commission nationale des mines a décidé que les salaires seraient augmentés de 2 1/2 % à partir du 1er novembre.

Les négociations se poursuivent sur les autres points et la Commission des mines se réunira de nouveau jeudi prochain.

Les négociations qui ont lieu actuellement portent sur l'intégration dans les salaires de l'augmentation de 2 1/2 % accordée en juin dernier, de sorte qu'en ce moment on laisse en attendant l'application de celle-ci, en dehors de celle que les patrons vont mettre en pratique dès dimanche.

Le congrès extraordinaire de la Centrale des Mineurs qui devait se réunir dimanche est ajourné à lundi.

# LES SALAIRES des mineurs belges augmentés de 2 1/2 %

Bruxelles, 2. — Par suite du renchérissement du prix de la vie en Belgique, le mouvement se dessine dans la population ouvrière, notamment parmi les mineurs, en vue d'un relèvement des salaires.

Le 31 octobre, le Comité exécutif de la Centrale des Mineurs a demandé au ministre du Travail :

1° L'augmentation dans les salaires de base de l'augmentation de 2 1/2 % appliquée au début de juin en vertu de l'accord intervenu en mai dernier.

2° Une augmentation de 5 % découlant de l'application de la convention sur les salaires basée sur le mouvement de l'index.

Le Journal socialiste « Le Peuple » a publié hier un manifeste de la Centrale des Mineurs annonçant des pourparlers pour aujourd'hui, laissant prévoir une grève si les mineurs n'obtiennent satisfaction et convoquant un congrès national pour dimanche afin de prendre une décision en ce regard.

Mais ce matin la Commission nationale des mines a décidé que les salaires seraient augmentés de 2 1/2 % à partir du 1er novembre.

Les négociations se poursuivent sur les autres points et la Commission des mines se réunira de nouveau jeudi prochain.

Les négociations qui ont lieu actuellement portent sur l'intégration dans les salaires de l'augmentation de 2 1/2 % accordée en juin dernier, de sorte qu'en ce moment on laisse en attendant l'application de celle-ci, en dehors de celle que les patrons vont mettre en pratique dès dimanche.

Le congrès extraordinaire de la Centrale des Mineurs qui devait se réunir dimanche est ajourné à lundi.

# LES SALAIRES des mineurs belges augmentés de 2 1/2 %

Bruxelles, 2. — Par suite du renchérissement du prix de la vie en Belgique, le mouvement se dessine dans la population ouvrière, notamment parmi les mineurs, en vue d'un relèvement des salaires.

Le 31 octobre, le Comité exécutif de la Centrale des Mineurs a demandé au ministre du Travail :

1° L'augmentation dans les salaires de base de l'augmentation de 2 1/2 % appliquée au début de juin en vertu de l'accord intervenu en mai dernier.

2° Une augmentation de 5 % découlant de l'application de la convention sur les salaires basée sur le mouvement de l'index.

Le Journal socialiste « Le Peuple » a publié hier un manifeste de la Centrale des Mineurs annonçant des pourparlers pour aujourd'hui, laissant prévoir une grève si les mineurs n'obtiennent satisfaction et convoquant un congrès national pour dimanche afin de prendre une décision en ce regard.

Mais ce matin la Commission nationale des mines a décidé que les salaires seraient augmentés de 2 1/2 % à partir du 1er novembre.

Les négociations se poursuivent sur les autres points et la Commission des mines se réunira de nouveau jeudi prochain.

Les négociations qui ont lieu actuellement portent sur l'intégration dans les salaires de l'augmentation de 2 1/2 % accordée en juin dernier, de sorte qu'en ce moment on laisse en attendant l'application de celle-ci, en dehors de celle que les patrons vont mettre en pratique dès dimanche.

Le congrès extraordinaire de la Centrale des Mineurs qui devait se réunir dimanche est ajourné à lundi.

# LES SALAIRES des mineurs belges augmentés de 2 1/2 %

Bruxelles, 2. — Par suite du renchérissement du prix de la vie en Belgique, le mouvement se dessine dans la population ouvrière, notamment parmi les mineurs, en vue d'un relèvement des salaires.

Le 31 octobre, le Comité exécutif de la Centrale des Mineurs a demandé au ministre du Travail :

1° L'augmentation dans les salaires de base de l'augmentation de 2 1/2 % appliquée au début de juin en vertu de l'accord intervenu en mai dernier.

2° Une augmentation de 5 % découlant de l'application de la convention sur les salaires basée sur le mouvement de l'index.

Le Journal socialiste « Le Peuple » a publié hier un manifeste de la Centrale des Mineurs annonçant des pourparlers pour aujourd'hui, laissant prévoir une grève si les mineurs n'obtiennent satisfaction et convoquant un congrès national pour dimanche afin de prendre une décision en ce regard.

Mais ce matin la Commission nationale des mines a décidé que les salaires seraient augmentés de 2 1/2 % à partir du 1er novembre.

Les négociations se poursuivent sur les autres points et la Commission des mines se réunira de nouveau jeudi prochain.

Les négociations qui ont lieu actuellement portent sur l'intégration dans les salaires de l'augmentation de 2 1/2 % accordée en juin dernier, de sorte qu'en ce moment on laisse en attendant l'application de celle-ci, en dehors de celle que les patrons vont mettre en pratique dès dimanche.

Le congrès extraordinaire de la Centrale des Mineurs qui devait se réunir dimanche est ajourné à lundi.

# LES SALAIRES des mineurs belges augmentés de 2 1/2 %

Bruxelles, 2. — Par suite du renchérissement du prix de la vie en Belgique, le mouvement se dessine dans la population ouvrière, notamment parmi les mineurs, en vue d'un relèvement des salaires.

Le 31 octobre, le Comité exécutif de la Centrale des Mineurs a demandé au ministre du Travail :

1° L'augmentation dans les salaires de base de l'augmentation de 2 1/2 % appliquée au début de juin en vertu de l'accord intervenu en mai dernier.

2° Une augmentation de 5 % découlant de l'application de la convention sur les salaires basée sur le mouvement de l'index.

Le Journal socialiste « Le Peuple » a publié hier un manifeste de la Centrale des Mineurs annonçant des pourparlers pour aujourd'hui, laissant prévoir une grève si les mineurs n'obtiennent satisfaction et convoquant un congrès national pour dimanche afin de prendre une décision en ce regard.

Mais ce matin la Commission nationale des mines a décidé que les salaires seraient augmentés de 2 1/2 % à partir du 1er novembre.

Les négociations se poursuivent sur les autres points et la Commission des mines se réunira de nouveau jeudi prochain.

Les négociations qui ont lieu actuellement portent sur l'intégration dans les salaires de l'augmentation de 2 1/2 % accordée en juin dernier, de sorte qu'en ce moment on laisse en attendant l'application de celle-ci, en dehors de celle que les patrons vont mettre en pratique dès dimanche.

Le congrès extraordinaire de la Centrale des Mineurs qui devait se réunir dimanche est ajourné à lundi.

# LES SALAIRES des mineurs belges augmentés de 2 1/2 %

Bruxelles, 2. — Par suite du renchérissement du prix de la vie en Belgique, le mouvement se dessine dans la population ouvrière, notamment parmi les mineurs, en vue d'un relèvement des salaires.

Le 31 octobre, le Comité exécutif de la Centrale des Mineurs a demandé au ministre du Travail :

1° L'augmentation dans les salaires de base de l'augmentation de 2 1/2 % appliquée au début de juin en vertu de l'accord intervenu en mai dernier.

2° Une augmentation de 5 % découlant de l'application de la convention sur les salaires basée sur le mouvement de l'index.

Le Journal socialiste « Le Peuple » a publié hier un manifeste de la Centrale des Mineurs annonçant des pourparlers pour aujourd'hui, laissant prévoir une grève si les mineurs n'obtiennent satisfaction et convoquant un congrès national pour dimanche afin de prendre une décision en ce regard.

Mais ce matin la Commission nationale des mines a décidé que les salaires seraient augmentés de 2 1/2 % à partir du 1er novembre.

Les négociations se poursuivent sur les autres points et la Commission des mines se réunira de nouveau jeudi prochain.

Les négociations qui ont lieu actuellement portent sur l'intégration dans les salaires de l'augmentation de 2 1/2 % accordée en juin dernier, de sorte qu'en ce moment on laisse en attendant l'application de celle-ci, en dehors de celle que les patrons vont mettre en pratique dès dimanche.

Le congrès extraordinaire de la Centrale des Mineurs qui devait se réunir dimanche est ajourné à lundi.

# LES SALAIRES des mineurs belges augmentés de 2 1/2 %

Bruxelles, 2. — Par suite du renchérissement du prix de la vie en Belgique, le mouvement se dessine dans la population ouvrière, notamment parmi les mineurs, en vue d'un relèvement des salaires.

Le 31 octobre, le Comité exécutif de la Centrale des Mineurs a demandé au ministre du Travail :

1° L'augmentation dans les salaires de base de l'augmentation de 2 1/2 % appliquée au début de juin en vertu de l'accord intervenu en mai dernier.

2° Une augmentation de 5 % découlant de l'application de la convention sur les salaires basée sur le mouvement de l'index.

Le Journal socialiste « Le Peuple » a publié hier un manifeste de la Centrale des Mineurs annonçant des pourparlers pour aujourd'hui, laissant prévoir une grève si les mineurs n'obtiennent satisfaction et convoquant un congrès national pour dimanche afin de prendre une décision en ce regard.

Mais ce matin la Commission nationale des mines a décidé que les salaires seraient augmentés de 2 1/2 % à partir du 1er novembre.

Les négociations se poursuivent sur les autres points et la Commission des mines se réunira de nouveau jeudi prochain.

Les négociations qui ont lieu actuellement portent sur l'intégration dans les salaires de l'augmentation de 2 1/2 % accordée en juin dernier, de sorte qu'en ce moment on laisse en attendant l'application de celle-ci, en dehors de celle que les patrons vont mettre en pratique dès dimanche.

Le congrès extraordinaire de la Centrale des Mineurs qui devait se réunir dimanche est ajourné à lundi.

# LES SALAIRES des mineurs belges augmentés de 2 1/2 %

Bruxelles, 2. — Par suite du renchérissement du prix de la vie en Belgique, le mouvement se dessine dans la population ouvrière, notamment parmi les mineurs, en vue d'un relèvement des salaires.

Le 31 octobre, le Comité exécutif de la Centrale des Mineurs a demandé au ministre du Travail :

1° L'augmentation dans les salaires de base de l'augmentation de 2 1/2 % appliquée au début de juin en vertu de l'accord intervenu en mai dernier.

2° Une augmentation de 5 % découlant de l'application de la convention sur les salaires basée sur le mouvement de l'index.

Le Journal socialiste « Le Peuple » a publié hier un manifeste de la Centrale des Mineurs annonçant des pourparlers pour aujourd'hui, laissant prévoir une grève si les mineurs n'obtiennent satisfaction et convoquant un congrès national pour dimanche afin de prendre une décision en ce regard.

Mais ce matin la Commission nationale des mines a décidé que les salaires seraient augmentés de 2 1/2 % à partir du 1er novembre.

Les négociations se poursuivent sur les autres points et la Commission des mines se réunira de nouveau jeudi prochain.

Les négociations qui ont lieu actuellement portent sur l'intégration dans les salaires de l'augmentation de 2 1/2 % accordée en juin dernier, de sorte qu'en ce moment on laisse en attendant l'application de celle-ci, en dehors de celle que les patrons vont mettre en pratique dès dimanche.

Le congrès extraordinaire de la Centrale des Mineurs qui devait se réunir dimanche est ajourné à lundi.

# LES SALAIRES des mineurs belges augmentés de 2 1/2 %

Bruxelles, 2. — Par suite du renchérissement du prix de la vie en Belgique, le mouvement se dessine dans la population ouvrière, notamment parmi les mineurs, en vue d'un relèvement des salaires.

Le 31 octobre, le Comité exécutif de la Centrale des Mineurs a demandé au ministre du Travail :

1° L'augmentation dans les salaires de base de l'augmentation de 2 1/2 % appliquée au début de juin en vertu de l'accord intervenu en mai dernier.

2° Une augmentation de 5 % découlant de l'application de la convention sur les salaires basée sur le mouvement de l'index.

Le Journal socialiste « Le Peuple » a publié hier un manifeste de la Centrale des Mineurs annonçant des pourparlers pour aujourd'hui, laissant prévoir une grève si les mineurs n'obtiennent satisfaction et convoquant un congrès national pour dimanche afin de prendre une décision en ce regard.

Mais ce matin la Commission nationale des mines a décidé que les salaires seraient augmentés de 2 1/2 % à partir du 1er novembre.

Les négociations se poursuivent sur les autres points et la Commission des mines se réunira de nouveau jeudi prochain.

Les négociations qui ont lieu actuellement portent sur l'intégration dans les salaires de l'augmentation de 2 1/2 % accordée en juin dernier, de sorte qu'en ce moment on laisse en attendant l'application de celle-ci, en dehors de celle que les patrons vont mettre en pratique dès dimanche.

Le congrès extraordinaire de la Centrale des Mineurs qui devait se réunir dimanche est ajourné à lundi.

Bruxelles, 2. — Par suite du renchérissement du prix de la vie en Belgique, le mouvement se dessine dans la population ouvrière, notamment parmi les mineurs, en vue d'un relèvement des salaires.

Le 31 octobre, le Comité exécutif de la Centrale des Mineurs a demandé au ministre du Travail :

1° L'augmentation dans les salaires de base de l'augmentation de 2 1/2 % appliquée au début de juin en vertu de l'accord intervenu en mai dernier.

2° Une augmentation de 5 % découlant de l'application de la convention sur les salaires basée sur le mouvement de l'index.

Le Journal socialiste « Le Peuple » a publié hier un manifeste de la Centrale des Mineurs annonçant des pourparlers pour aujourd'hui, laissant prévoir une grève si les mineurs n'obtiennent satisfaction et convoquant un congrès national pour dimanche afin de prendre une décision en ce regard.

Mais ce matin la Commission nationale des mines a décidé que les salaires seraient augmentés de 2 1/2 % à partir du 1er novembre.

Les négociations se poursuivent sur les autres points et la Commission des mines se réunira de nouveau jeudi prochain.

Les négociations qui ont lieu actuellement portent sur l'intégration dans les salaires de l'augmentation de 2 1/2 % accordée en juin dernier, de sorte qu'en ce moment on laisse en attendant l'application de celle-ci, en dehors de celle que les patrons vont mettre en pratique dès dimanche.

Le congrès extraordinaire de la Centrale des Mineurs qui devait se réunir dimanche est ajourné à lundi.

# LES DÉLITS DANS LA RÉGION

## LE CRIME D'UN FILS A SAINT-HILAIRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Lucien Collin avait été amené, vendredi soir, après son arrestation, à la gendarmerie de Carnières. Les gendarmes l'ont conduit à la maison de son père, où il a été placé dans une chambre. Lucien Collin n'avait pas encore les idées très lucides. Il avait toutefois et hardiment se défendre d'être pour qui que ce fut dans la mort de son père.

« On avait pu, disait-il, pendant que j'étais sorti à la tombée de son lit et se donner un coup à la tête. »

Le juge d'instruction connaissant les conclusions de M. Timal, médecin légiste, qui avait procédé à l'autopsie, ne pouvait admettre cette version.

C'est impossible, disait-il à Lucien Collin, on ne peut être frappé, car qui sinon par toi ?

Et comme l'inculpé restait muet, on lui reprochait son attitude insouciante. N'était-il pas resté deux jours et deux nuits auprès de son père malade, agitant, sans lui donner le moindre soin, sans appeler un docteur...

Il passa la nuit à la gendarmerie de Carnières.

Il put réfléchir et surtout il s'aperçut qu'il avait, sans le vouloir, joué un rôle dans la mort de son père.

« Je lui ai donné un coup »

Le chef de brigade Roussel, adroit psychologue, comprit que le moment était arrivé.

« Tu vas boire un verre, dit-il à Collin, mais tu diras la vérité. »

Collin, qui avait emporté une grande gorgée de vin rouge, éprouva le besoin de soulager sa conscience.

« Eh bien, oui, dit-il, je vais vous raconter comment cela s'est passé. »

Il raconta tout ce qu'il savait, sans rien omettre. Il dit qu'il avait, le 17 heures, mon père et moi. Le « vieux » commençait à être saoul. Nous avions bu du vin rouge, puis j'étais allé acheter du pain. Je me suis aperçu que mon père avait un litre de vin rouge. J'ai refusé, nous nous sommes disputés, soudain, en colère, je suis allé vers lui et je lui ai donné un coup.

« Avec quel ? demanda M. Roussel, qui prenait note de ces déclarations. »

Collin ne voulait pas engager trop fort sa responsabilité.

« Oh, fit-il, un simple coup avec la paume de la main, un gifle quel que soit. »

« Tu vas boire un verre, dit-il à Collin, mais tu diras la vérité. »

Collin, qui avait emporté une grande gorgée de vin rouge, éprouva le besoin de soulager sa conscience.

« Eh bien, oui, dit-il, je vais vous raconter comment cela s'est passé. »

Il raconta tout ce qu'il savait, sans rien omettre. Il dit qu'il avait, le 17 heures, mon père et moi. Le « vieux » commençait à être saoul. Nous avions bu du vin rouge, puis j'étais allé acheter du pain. Je me suis aperçu que mon père avait un litre de vin rouge. J'ai refusé, nous nous sommes disputés, soudain, en colère, je suis allé vers lui et je lui ai donné un coup.

## LE CRIME D'UN FILS A SAINT-HILAIRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Lucien Collin avait été amené, vendredi soir, après son arrestation, à la gendarmerie de Carnières. Les gendarmes l'ont conduit à la maison de son père, où il a été placé dans une chambre. Lucien Collin n'avait pas encore les idées très lucides. Il avait toutefois et hardiment se défendre d'être pour qui que ce fut dans la mort de son père.

« On avait pu, disait-il, pendant que j'étais sorti à la tombée de son lit et se donner un coup à la tête. »

Le juge d'instruction connaissant les conclusions de M. Timal, médecin légiste, qui avait procédé à l'autopsie, ne pouvait admettre cette version.

C'est impossible, disait-il à Lucien Collin, on ne peut être frappé, car qui sinon par toi ?

Et comme l'inculpé restait muet, on lui reprochait son attitude insouciante. N'était-il pas resté deux jours et deux nuits auprès de son père malade, agitant, sans lui donner le moindre soin, sans appeler un docteur...

Il passa la nuit à la gendarmerie de Carnières.

Il put réfléchir et surtout il s'aperçut qu'il avait, sans le vouloir, joué un rôle dans la mort de son père.

« Je lui ai donné un coup »

Le chef de brigade Roussel, adroit psychologue, comprit que le moment était arrivé.

« Tu vas boire un verre, dit-il à Collin, mais tu diras la vérité. »

Collin, qui avait emporté une grande gorgée de vin rouge, éprouva le besoin de soulager sa conscience.

« Eh bien, oui, dit-il, je vais vous raconter comment cela s'est passé. »

Il raconta tout ce qu'il savait, sans rien omettre. Il dit qu'il avait, le 17 heures, mon père et moi. Le « vieux » commençait à être saoul. Nous avions bu du vin rouge, puis j'étais allé acheter du pain. Je me suis aperçu que mon père avait un litre de vin rouge. J'ai refusé, nous nous sommes disputés, soudain, en colère, je suis allé vers lui et je lui ai donné un coup.

## LE CRIME D'UN FILS A SAINT-HILAIRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Lucien Collin avait été amené, vendredi soir, après son arrestation, à la gendarmerie de Carnières. Les gendarmes l'ont conduit à la maison de son père, où il a été placé dans une chambre. Lucien Collin n'avait pas encore les idées très lucides. Il avait toutefois et hardiment se défendre d'être pour qui que ce fut dans la mort de son père.

« On avait pu, disait-il, pendant que j'étais sorti à la tombée de son lit et se donner un coup à la tête. »

Le juge d'instruction connaissant les conclusions de M. Timal, médecin légiste, qui avait procédé à l'autopsie, ne pouvait admettre cette version.

C'est impossible, disait-il à Lucien Collin, on ne peut être frappé, car qui sinon par toi ?

Et comme l'inculpé restait muet, on lui reprochait son attitude insouciante. N'était-il pas resté deux jours et deux nuits auprès de son père malade, agitant, sans lui donner le moindre soin, sans appeler un docteur...

Il passa la nuit à la gendarmerie de Carnières.

Il put réfléchir et surtout il s'aperçut qu'il avait, sans le vouloir, joué un rôle dans la mort de son père.

« Je lui ai donné un coup »

Le chef de brigade Roussel, adroit psychologue, comprit que le moment était arrivé.

« Tu vas boire un verre, dit-il à Collin, mais tu diras la vérité. »

Collin, qui avait emporté une grande gorgée de vin rouge, éprouva le besoin de soulager sa conscience.

« Eh bien, oui, dit-il, je vais vous raconter